

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 04750 Numéro SIREN : 452 385 248 Nom ou dénomination : A CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt 89807

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 27-10-2020

N° DE DEPOT : 089807

N° GESTION : 2004B04750

N° SIREN : 452385248

DENOMINATION : A CAPITAL

ADRESSE : 11 bis rue Lauriston 75116 Paris

MILLESIME : 2019

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Section
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A CAPITAL Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 11 B rue Lauriston 75116 PARIS

Numéro SIRET * 4 5 2 3 8 5 2 4 8 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>31122019</u>		Exercice N-1 clos le <u>31122018</u>		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	9 249	7 263	1 986	1 698	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	16		16	16	
	Total I (5)	044	048	9 265	7 263	2 002	1 714	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés *	068	070	137 130		137 130	124 709	
	Autres * (3)	072	074	831		831	1 082	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	74 592		74 592	76 095	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	212 553		212 553	201 886
	Total général (I+II)	110	112	221 818	7 263	214 555	203 600	
PASSIF								
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		92 200	92 200			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(46 915)	(41 260)			
	Résultat de l'exercice	136		29 932	(5 655)			
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		75 217	45 285		
		Total II	154		90 000	90 000		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 997	6 654			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	36 840	61 661			
	Produits constatés d'avance	174		7 500				
		Total III	176		49 337	68 315		
	Total général (I + II + III)	180		214 555	203 600			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		906				
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

gild Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire réglementaire (article 803, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise A CAPITAL		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8							Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE																			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210														
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214													
				217	44 950	218	69 657			36 282									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222														
	Production immobilisée *			224															
	Subventions d'exploitation reçues			226															
Autres produits			230						1						1				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232					69 658					36 282					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234															
	Variation de stock (marchandises) *			236															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238															
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240															
	Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier - immobilier		242	27 870			23 206											
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	123			188										
	Rémunérations du personnel *		250	8 071			10 022												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	3 040			3 992												
	Dotations aux amortissements *		254	618			1 161												
	Dotations aux provisions		256																
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	5		4											
260																			
Total des charges d'exploitation (II)				264	39 727			38 573											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	29 931			(2 290)											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	2			2											
	Produits exceptionnels		(IV)	290															
	Charges financières		(V)	294															
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300			3 366											
			348																
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306															
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	29 932			(5 655)										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	29 932		314												
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318																
	Provisions non déductibles *		322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998																
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997											
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, section)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, section)	127		Zones de revitalisation rurales (44, section)	138		342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)		981		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, section)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, section)	990								
Divers, dont ZFANG (44, section)		345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44, section)	992								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D							Zone de développement prioritaire (44, section)	993		Déduction exceptionnelle simulatrice du comate	641		350						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	31 932		354												
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356															
Déficits antérieurs reportables : *3.9.....3.7.2 dont imputés sur le résultat :							360		31 932										

de

A CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 92 200 €
Siège social : 11, bis rue Lauriston – 75116 PARIS
452 385 248 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le trente septembre 2020, deux mille dix-neuf

Monsieur **André LOESEKRUG**
Associé unique de la Société **A CAPITAL**

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Détenteur de 922 000 actions, **André LOESEKRUG**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

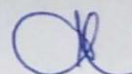
- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- ✓ L'affectation des résultats de cet exercice,
- ✓ Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **29 932 €**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



DEUXIÈME DÉCISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de de l'exercice s'élevant à **29 932 €** de la manière suivante :

Origine :

✓ Report à nouveau antérieur déficitaire	(46 915) €
✓ Résultat déficitaire de l'exercice	29 932 €

Affectation :

✓ Résultat de l'exercice au report à nouveau	29 932 €
✓ Soit un report à nouveau de	(16 983) €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

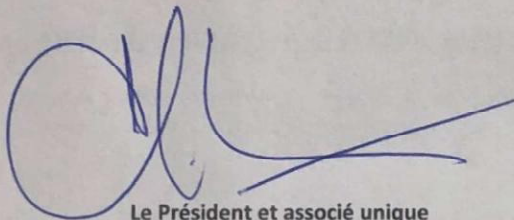
TROISIÈME DÉCISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé constate l'absence de conventions réglementées.

QUATRIÈME DÉCISION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



Le Président et associé unique
André LOESEKRUG